

Animateur d'Équitation

PROGRAMME DE FORMATION

L'Animateur d'Équitation est un Titre à Finalité Professionnelle, inscrit au RNCP (n°37414) de niveau 3 (anciennement niveau V) délivré par la Fédération Française d'Équitation.

Il permet à tous ses titulaires d'enseigner et d'animer l'équitation sous l'autorité d'un titulaire d'une certification professionnelle de niveau 4 ou supérieur permettant l'encadrement des activités équestres.

Public visé par la formation et prérequis :

- *A toutes les personnes d'un niveau d'équitation équivalent au galop 6, titulaire d'un diplôme de secours type PSC1.*
- *Devenir animateur d'équitation*
- *une activité professionnelle préalable n'est pas exigée*
- *La formation peut être en formation professionnelle continue comme en formation professionnelle initiale*
- *Pré-requis nécessaire : Théorie des galops 1 à 6 et des degrés 1 & 2 / Connaissance des règlements FFE des disciplines olympiques / Fonctionnement du site FFE en qualité de licencié pratiquant*
- *Être titulaire des tests internes du centre de formation.*

Objectifs de la formation :

L'Animateur d'Équitation obtient les compétences suivantes :

- *Assurer l'accueil des différents publics et la promotion des activités et des animations d'un établissement équestre*
- *Participer à l'encadrement des activités équestres jusqu'aux premiers niveaux de compétition en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés*
- *Assurer l'entretien des équidés et des infrastructures pour permettre leur utilisation en respectant les principes du bien-être animal, les règles d'hygiène et de sécurité et la réglementation en vigueur*

Contenus de la formation :

Le volume horaire global minimal de la formation est de 525 heures avant prise en compte des éventuelles adaptations individuelles prescrites à l'issue du positionnement. La formation est organisée selon les modules de formation et les volumes horaires de base suivants.

- *Module 1 : Prise en charge des publics et encadrement des activités équestres - 250h*
- *Module 2 : Maîtrise des techniques équestres - 110h*
- *Module 3 : Soins et entretien des équidés et des infrastructures - 90h*
- *Module 4 : Gestion des activités, environnement institutionnel et réglementaire - 75h*

Moyens et méthodes pédagogiques :

- *Le Lycée La Salle Saint Antoine met à disposition une cavalerie de 42 équidés (dont 20 répondant aux exigences techniques du BC3) répondant aux besoins de formation technique et pédagogique ; une carrière de CSO (60m*40m) et une carrière de dressage (60m*30m), une carrière poney (30m*15m), 45 boxes, un gîte pour 10 personnes (pris en charge par le stagiaire), un terrain de cross avec « Spring Garden », un parc d'obstacles de concours, une salle de cours équipée d'un vidéo projecteur, d'une télévision et d'un tableau, une photocopieuse.*
- *Les centres partenaires mettent à disposition leurs cavaleries et leurs outils pédagogiques.*

Notre formation s'articule autour de 3 axes : Connaissances du milieu, Mises en situation réelles pédagogiques d'apprentissage par des cours d'équitation enseignées aux collégiens et lycéens, retour sur expérience « feed back » en salle ; analyse et auto évaluation par le biais de la vidéo

Évaluation de la formation / sanction de la formation :

- *La formation est sanctionnée par l'acquisition de 3 BC (Bloc de compétences) au total. Ces certifications dirigées par la FFE sont préalablement préparées en centre de formation par un suivi régulier des formateurs et par des certifications appelées formatives qui mettent le candidat en situation d'examen. Par ailleurs, un suivi régulier est établi avec chaque entreprise tutrice dans lequel le stagiaire effectue une partie de sa formation. Cela permet d'allier théorie et pratique tout en conservant un fil conducteur.*
- *L'évaluation porte sur les acquis de la formation, atteinte des objectifs et effets sur la pratique professionnelle (encadrement d'un groupe de cavaliers en sécurité, maîtrise des techniques équestres)*

- *La formation est sanctionnée par un diplôme de niveau 3, l'AE (Animateur d'Equitation) qui permet d'enseigner la pratique de l'équitation contre rémunération sous l'autorité d'un titulaire d'une certification professionnelle de niveau 4 ou supérieur.*

Qualité du ou des formateurs :

- *La formation se déroule avec un groupe de formateurs très complémentaires. Ces formateurs sont tous issus du milieu équestre et ont été et sont enseignants d'équitation. Ils possèdent une expérience légitime à l'enseignement de la formation professionnelle. Ils sont donc en parfaite corrélation avec le niveau de diplôme demandé.*

Anciens cavaliers, directeurs de structures équestres, enseignants spécialistes d'une discipline, ancien cadre technique fédéral, nos formateurs ont une expérience riche et variée afin de contribuer à apporter un enrichissement culturel et professionnel aux apprenants.

Durée de la formation et modalités d'organisation :

- *Formation de 525 heures étalées sur 10 mois de formation*
- *Formation du 20 août 2026 au 30 juin 2027*
- *La formation se déroule sur 35 heures/ semaine*
- *Au Lycée La Salle Saint Antoine*
- *Formation en continue avec alternance entre centre de formation et application en entreprise ou en apprentissage. Parcours individualisés en fonction des acquis de chaque candidat*
- *Formation accueillant de 6 à 15 stagiaires maximum.*
- *Inscription ouverte à partir de février 2026 sur le site internet*

Personne en situation de handicap :

*Prenez contact d'une part, avec l'AGEFIPH (attention : co-financement obligatoire) et d'autre part avec le Cap Emploi et/ou avec votre assistante sociale si vous êtes déjà pris en charge
Contact Isabelle PETIT au lycée : st-genis-de-saintonge@cneap.fr*

Programme de formation animateur d'Equitation

Le volume horaire global minimal de la formation est de **525 heures** avant prise en compte des éventuelles adaptations individuelles prescrites à l'issue du positionnement.

La formation est organisée selon les modules de formation et les volumes horaires de base suivants.

· **Module 1 : Prise en charge des publics et encadrement des activités équestres – 250h**

- o Les fondamentaux de l'accueil et de l'information
- o Communication au sein de l'équipe d'encadrement et avec les pratiquants et leur famille
- o Connaissance des principaux produits éducatifs d'un établissement équestre
- o Connaissance des publics enfants et leurs particularités
- o Connaissance des publics adolescents et de leurs particularités
- o Connaissance des publics adultes et de leurs particularités
- o Connaissances des publics spécifiques : handicap, insertion, seniors, sport santé, ...
- o La posture, le rôle et la responsabilité de l'animateur
- o Pédagogie : stratégies et démarches d'apprentissage, communication pédagogique
- o Préparation et conduite de séances et de cycles d'apprentissage et d'animation
- o Gestion de la sécurité en situation d'animation
- o Gestion de la sécurité en extérieur
- o Les techniques d'animation : le jeu, l'aménagement du milieu, gestion de l'espace et des déplacements, gestion du groupe, ...
- o Progression du cavalier : plan fédéral de formation

Module 2 : Maîtrise des techniques équestres – 110h

- o Travail à pied : travail à la longe enrênée et à l'obstacle, travail aux longues rênes
- o Travail sur le plat
- o Travail à l'obstacle
- o Travail à l'extérieur et en terrain varié
- o Préparation d'un équidé pour le transport
- o Embarquer et débarquer un équidé

· **Module 3 : Soins et entretien des équidés et des infrastructures – 90h**

- o Connaissance des poneys : races, catégories de taille
- o Connaissance des équidés : bien être équin, monde sensoriel, comportements, modes de vie et relations sociales
- o Alimentation et abreuvement des équidés
- o Soins courants, périodiques et de premiers secours des équidés
- o Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des lieux de vie des équidés
- o Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des infrastructures et des aires de pratiques

· **Module 4 : Gestion des activités, environnement institutionnel et réglementaire – 75h**

- o Préparation d'animations et de stages équestres à partir des activités de la structure ou des ressources fédérales
- o Promotion des activités de la structure équestre
- o Réglementation de l'encadrement professionnel des APS et de l'accueil de mineurs
- o Environnement institutionnel et obligations réglementaires et en matière d'hygiène et sécurité de la structure équestre
- o Réglementation du transport d'équidés
- o Les ressources et produits fédéraux